

# UNE HISTOIRE DE TALENTS

## REGLEMENT

### Article 1 – Présentation/objet du Projet Histoire de Talents

Le département, en collaboration avec les communes de Clermont l'Hérault, Frontignan, Marseillan, Vic la Gardiole et les communautés de communes des Avant-Monts, du Lodévois-Larzac, de la Vallée de l'Hérault organise le projet « Histoire de Talents ».

Ce projet a pour objectif de valoriser les compétences des jeunes et leur participation dans la mise en place d'un projet d'envergure.

Pour ce faire, des phases de sélections seront organisées les 11 et 18 décembre 2021.

### Article 2 – Candidats

Peuvent s'inscrire aux sélections tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans domiciliés sur les territoires des communes de Clermont l'Hérault, Frontignan, Marseillan, Vic la Gardiole et des communautés de communes des Avant-Monts, du Lodévois-Larzac, de la Vallée de l'Hérault

Les candidats autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, et l'accord préalable des titulaires de l'autorité parentale pour les mineurs.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe.

### Article 3 – Organisation

La participation au projet est entièrement gratuite.

Les candidats devront s'inscrire via le dossier de candidature qui devra être remis avant le lundi 15 novembre 2021 par mail à [histoiredetalents2022@gmail.com](mailto:histoiredetalents2022@gmail.com)

Toute candidature incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement intérieur, ou réceptionnée au-delà de la date butoir du dépôt (15 novembre) ne sera pas prise en compte.

### Article 4 – Déroulement des sélections

Les candidats seront invités à participer aux sélections du 11 ou du 18 décembre 2021 et disposeront chacun de **3 minutes** pour effectuer leur prestation.

Cette prestation aura lieu en présence d'un jury de professionnels.

Les résultats seront communiqués fin décembre. L'ensemble des candidats sera invité à la cérémonie de remise des résultats.

**Sauf indisponibilité manifeste, présence obligatoire pour tous les candidats.**

### Article 5 – Sélection des candidats

Les candidats seront invités à participer à une séance de casting pour la création d'un spectacle programmé en juin 2022.

**Les candidats retenus devront s'engager à participer à tous les regroupements indispensables à la création du spectacle.**

### Article 6 – Conditions techniques des sélections

Un kit composé du matériel décrit ci-dessous sera mis à disposition pour tous les candidats par l'organisation.

Un technicien son sera également présent pour faciliter les raccordements.

Pour les prestations nécessitant l'appui d'un support audio, les candidats devront fournir un enregistrement de qualité (**sous clé USB et format MP3**).

**Tout matériel supplémentaire sera pris en charge par le candidat.**

**L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats.**

**Kit mis à disposition : Une sono, des micros et un ampli guitare électrique et éventuellement piano électrique (sur demande).**

#### **Article 7- Disciplines pouvant être représentées :**

Le candidat souhaitant participer peut le faire sur toutes les disciplines pouvant se dérouler sur une scène.

Les seules limites à ces disciplines sont les faisabilités matérielles et/ou techniques, morales et éthiques, les numéros susceptibles de mettre en danger le candidat et/ou autrui, ainsi que tous les numéros faisant intervenir quelques animaux que ce soit.

A titre d'exemple, peuvent être choisies les disciplines de chant, danse, humour, freestyle foot, parcours, musique, graff, vidéo, dessin...

#### **Article 8 – Adhésion au projet « Une Histoire de Talents »**

Le fait de participer à ce projet entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le rejet du candidat.

Le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que toutes les collectivités associées se réservent le droit, dans l'intérêt du projet, de modifier le présent règlement ou d'annuler les rendez-vous en cas d'événement fortuit ou de force majeure.

#### **RAPPEL : Calendrier des inscriptions**

15 septembre 2021 : ouverture des inscriptions

15 novembre 2021 : clôture des inscriptions et date limite d'envoi du dossier

11 ou 18 décembre 2021 : sélection des candidats

De janvier à fin mai 2022 : regroupements (dates et lieux à définir)

02 juillet 2022 : spectacle ouvert au public au théâtre Michel Galabru, Domaine de Bayssan

#### **Article 9 – Droit à l'image**

Les candidats autorisent l'utilisation et l'exploitation dans les conditions reprises ci-dessous de leur image et leurs photos ou vidéos issues de la présente opération. En conséquence, les participants concèdent à l'organisation :

- Le droit de reproduire tout ou partie des photographies ou vidéos directement ou indirectement, par tous procédés techniques et sur tous supports ;

- Le droit de représenter tout ou partie des photographies ou vidéos et à les rendre accessibles, les diffuser et à les communiquer au public ;

- Le droit de publier et exposer les noms des participants sur tous supports, notamment mais non exclusivement la presse, internet, affichage, journal municipal, etc.

Les coordonnées des candidats ne seront pas utilisées dans un autre cadre que celui du projet.

Le listing établi par l'organisation sur la base des coordonnées fournies par les candidats ne sera ni diffusable ni exploitable en dehors du projet en lui-même.

Aucune utilisation commerciale ne sera faite pour les informations ainsi collectées. L'organisation se conforme également à l'intégralité des règles édictées par la CNIL.

Pour tout renseignement : [histoiredetalents2022@gmail.com](mailto:histoiredetalents2022@gmail.com)